

Classes de découvertes

Plan départemental

Guide pour l'enseignant



Espace des 1000 Sources

Bugeat



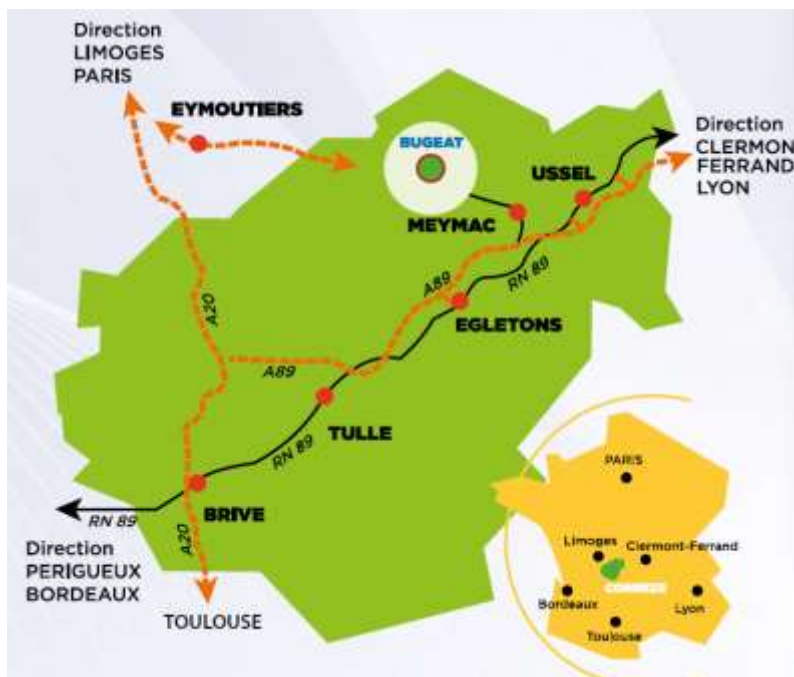
Les classes de découvertes avec l'ODCV.

Classes vertes au pays des 1 000 sources!

Au cœur du plateau de Millevaches, « l'Espace des 1 000 Sources » reste un lieu privilégié pour l'expérimentation et l'observation, la pratique sportive et artistique. Il propose des conditions d'accueil et de confort remarquables en chambres de 2 à 5 lits équipées de douches et sanitaires.

Toutes les classes sont proposées avec la présence d'un coordinateur pédagogique ODCV sur place.





La situation géographique

L'Espace des 1000 Sources (Centre sportif A. Mimoun), se situe sur la commune de Bugeat, à proximité de Brive-la-Gaillarde, de Limoges et de Clermont- Ferrand.

Implanté à 720 m d'altitude sur le plateau de Millevaches, le site du Centre National d'Entraînement est devenu l'Espace des 1000 Sources Corrèze.

Entouré par de somptueuses forêts et baigné par la Vézère, il offre un cadre naturel idéal, propice aux activités sportives et de pleine nature ou de loisirs.



Voir sur Google Maps

Toutes les bonnes raisons pour venir à Bugeat Espace Mille Sources...

L'EMS est le site idéal pour accueillir des groupes et des scolaires. Les organisateurs y trouvent tous les ingrédients pour un séjour réussi : chambres collectives d'inspiration chalet, restauration de qualité et repas équilibrés, infrastructures sportives exceptionnelles, salles de formation équipées pour le travail pédagogique.

Le centre accueille aussi bien des enfants du primaire que du secondaire, qu'il s'agisse d'un séjour à dominante sportive, culturelle ou de découverte du patrimoine local.





Capacité de 200 lits
 Restauration de qualité avec
 horaires adaptés aux groupes.
 Cafétéria avec accès wifi
 8 salles de 10 à 40 places
 1 salle informatique de 8 postes.



Les installations sportives.



La piste d'athlétisme et le terrain de football



Le gymnase Parquet (44x22)



Le gymnase Tarket (32x19)

Le centre met à votre disposition des équipements intérieurs et extérieurs complets et modulables.

L'ODCV se propose de vous aider à réaliser votre projet en mettant à votre disposition le maximum de moyens pour préparer et vivre votre séjour, par :

- ❖ une préparation du projet avec l'enseignant responsable pédagogique ODCV : aspects organisationnels, pédagogiques, relationnels (réunion avec les familles).
- ❖ un cadre de vie agréé et conçu pour ce type d'accueil
- ❖ du matériel collectif et individuel adapté aux exigences des activités
- ❖ une équipe d'encadrement qualifiée et disponible
- ❖ la connaissance du milieu et le souci permanent de permettre à l'enfant d'aller vers une autonomie la plus complète possible dans tous les moments du séjour.



Le financement de la classe

Tout séjour en classe de découvertes retenu dans le cadre du **Plan départemental** bénéficie d'une aide de **40% du Conseil Départemental** dans la mesure où l'école a la garantie d'engagement de **sa commune de 30%**.

Dans le cas du plan de la **ville de Brive**, les écoles bénéficient d'une aide de **70% de la commune**.

Le reste est financé par la **participation des familles**, l'apport éventuel d'associations de parents d'élèves ou de coopératives scolaires.

Des aides individuelles peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental, de l'ANCV, de la MSA, des JPA, des comités d'entreprise....

Tarifs 2024

BUGEAT <i>Espace 1000 Sources</i>	Durée	Tarif de base	Participation CD19 (40%)	Participation commune (30%)	Participation école par élève (30%)
<i>Séjour "Cirque et activités sportives innovantes"</i>	2 jours	176,00 €	70,40 €	52,80 €	52,80 €
<i>Séjour "Cirque et activités sportives innovantes"</i>	3 jours	263,00 €	105,20 €	78,90 €	78,90 €
<i>Séjour "Danses urbaines"</i>	2 jours	161,00 €	64,40 €	48,30 €	48,30 €
<i>Séjour "Danses urbaines"</i>	3 jours	250,00 €	100,00 €	75,00 €	75,00 €
<i>Séjour « Biodiversité et protection de l'environnement »</i>	2 jours	153,00 €	61,20 €	45,90 €	45,90 €
<i>Séjour « Biodiversité et découverte du patrimoine archéologique local »</i>	3 jours	239,00 €	95,60 €	71,70 €	71,70 €

Adhésion à l'association ODCV 19: 15 € par école.

Organisation des sorties scolaires



La nouvelle Circulaire du 13 juin 2023 portant sur « l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics » est applicable à partir de la rentrée 2023.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

Voici quelques extraits spécifiques aux voyages scolaires (avec nuitées).

Les objectifs pédagogiques de la sortie scolaire

Les sorties scolaires constituent un temps et un espace propices à l'acquisition et l'approfondissement de savoirs et savoir-faire transversaux, mobilisant des enseignements différents. Elles constituent également un cadre structurant permettant de développer les **savoir-être inhérents au vivre-ensemble, au respect de l'autre et de son environnement.**

Le projet de sortie scolaire est conduit par un ou plusieurs enseignants dans le cadre du projet d'école ou d'établissement. Les activités pratiquées viennent nécessairement en appui des programmes scolaires et nourrissent le projet pédagogique de la classe.

La sortie concerne de **préférence une classe entière** ou, à tout le moins, un groupe d'élèves présentant un intérêt commun pour le thème pédagogique de la sortie.

La durée des voyages scolaires doit rester compatible avec la mise en œuvre des programmes.

Les autorisations préalables

Afin de réduire les délais d'instruction, la transmission des dossiers par voie dématérialisée est à privilégier.

Dans le premier degré, **les voyages scolaires sont autorisés par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription, après accord du directeur d'école et information au directeur des services de l'éducation nationale (Dasen)**, qui, en cas de séjour hors du département, en avertit son homologue du département d'accueil dans les meilleurs délais.

Quel que soit le niveau scolaire concerné, dès lors qu'une sortie scolaire est facultative, elle nécessite de collecter **l'autorisation des responsables légaux de l'élève mineur...**

La sécurité des déplacements

Les déplacements organisés dans le cadre d'un voyage scolaire doivent garantir la **sécurité des élèves.**

Lors d'un voyage scolaire, la présence dans l'équipe d'encadrement d'une personne formée **aux premiers secours** est obligatoire sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit, si aucun membre de la structure d'accueil ne l'est.

Par ailleurs, **les accompagnateurs de voyages scolaires autres que les personnels de l'éducation nationale sont soumis à un contrôle d'honorabilité par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs des infractions sexuelles et violentes (FIAISV)**, effectué par les services départementaux de l'éducation nationale.

L'élaboration d'un projet de sortie scolaire adapté

Le choix du lieu, de leur durée ainsi que la période de l'année scolaire dans laquelle elles s'inscrivent constituent des éléments déterminants pour la réussite des sorties scolaires.

Afin de garantir la participation et l'inclusion de tous les élèves, les enseignants veillent à la mise en adéquation de la nature et de la durée des activités proposées avec les objectifs définis en tenant compte de l'âge et des besoins physiologiques des élèves (durée du transport, temps de pause et de restauration, besoin de sommeil, etc.).

L'inclusion de tous les élèves

L'organisation des sorties scolaires nécessite **la prise en compte des besoins d'aménagement et d'accompagnement des élèves en situation de handicap ou à besoin médical spécifique.**

Dès l'organisation du projet de sortie scolaire, la participation de ces élèves doit être anticipée sous tous ses aspects : destination, transport, aide humaine, organisation de soins, hébergement le cas échéant, etc. En particulier, le choix du prestataire de transport ou d'hébergement doit tenir compte de leurs besoins spécifiques.

En aucun cas, les frais supplémentaires liés à la participation d'un élève en situation de handicap ou à besoin médical spécifique ne peuvent être imputés à sa famille.

Les taux d'encadrement des élèves, hors activités physiques et sportives

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle, quel que soit le type de sorties scolaires

Jusqu'à 16 élèves	Au-delà d'un groupe de 16 élèves
Deux adultes dont l'enseignant de la classe	Un adulte supplémentaire pour 8 élèves

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau élémentaire

Voyages scolaires		Si une sortie scolaire implique des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, seuls les taux d'encadrement à l'école maternelle s'appliquent.
Jusqu'à 24 élèves	Au-delà de 24 élèves	
Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 12 élèves	

La présente circulaire entre en vigueur **le 1er septembre 2023** et abroge, à compter de cette même date, la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré, la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relative aux sorties et voyages scolaires au collège et au lycée, ainsi que le I et le III de la circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 relative à la simplification des formalités administratives portant sur le transport et l'encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires dans les premier et second degrés et ses annexes.

En résumé, la classe de découvertes c'est:



- Donner du sens aux apprentissages en faisant la classe d'une manière différente et « concrète » en dehors des murs de l'école (les apprentissages étant abordés en amont et exploités après le séjour).
- Susciter le désir d'apprendre par la découverte d'un nouveau milieu.
- Vivre en collectivité et acquérir une certaine autonomie en sortant du cadre familial.
- Améliorer les relations des enfants avec leurs camarades, leur enseignant et en rencontrant d'autres adultes dans des situations éducatives différentes de l'école.
- Découvrir des activités spécifiques (arts, cirque, théâtre, danse, environnement et biodiversité, patrimoine local...)
- Souder le groupe classe et offrir un vécu commun exploitable en fin d'année scolaire.



Préparer son projet.

Que doit comporter le dossier pédagogique?

Il comporte:

- ❖ Une **page de garde** avec l'intitulé du projet, école, date et lieu du séjour, classes concernées, les enseignants...
- ❖ Une **présentation générale** synthétique avec le lieu d'accueil et les services offerts, les acteurs du projet, les moyens de transports, les informations aux familles...
- ❖ Le **projet pédagogique et éducatif** comportant les objectifs, la démarche pédagogique, la cohérence avec le projet de classe, d'école...
- ❖ **Les étapes du projet avant le séjour:** questionnement, émission d'hypothèses, constitution d'une base documentaire, préparation à la vie collective, prise de contact, correspondance...
- ❖ **Les étapes du projet pendant le séjour** avec le programme détaillé correspondant au **planning**.
- ❖ **Les étapes du projet après le séjour.** Quels sont modes d'évaluation et d'exploitation prévus? Quels prolongements envisagés?

Comment construire son projet ? Quelques conseils

- ❖ Choisir un **thème principal**, fil directeur du séjour et le compléter par quelques activités complémentaires si nécessaire.
- ❖ A l'intérieur du thème principal, sélectionner **les objectifs** qui correspondent le mieux à votre projet. La liste n'est pas exhaustive et vous pouvez personnaliser votre projet selon vos souhaits et votre projet de classe.
- ❖ Choisir les **activités** et **visites** en fonction des objectifs visés, en veillant à éviter les redondances.
- ❖ Tenir compte **du rythme de vie** pendant le séjour.
- ❖ Parmi les critères de choix (pédagogiques, météorologiques, financiers...), penser à la cohérence du séjour en termes de **développement durable** : limiter les transports lointains aux stricts objectifs définis, prévoir des déplacements à pied, inclure des activités proposées sur le Centre... votre budget séjour et l'environnement s'en porteront mieux !
- ❖ Bien sûr, ne pas oublier les objectifs relatifs au **vivre ensemble**, composante à part entière du développement durable !

Le dossier de Sortie Scolaire avec Nuitée(s).

Pièces à joindre au dossier

Imprimé B pré-rempli par l'ODCV
Demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées

<http://www.ac-limoges.fr/dsden19/cid108278/sorties-scolaires-et-agrements.html>

Dossier pédagogique (à fournir par l'enseignant-e)

Demande d'autorisation

Liste des passagers (élèves et adultes accompagnateurs)

Pré- [planning](#)

Liste des animateurs vie quotidienne et activités*

Liste et agréments des intervenants extérieurs*

Schéma de conduite (fourni et pré-rempli par l'ODCV)

Fiche transport (fournie et pré-remplie par l'ODCV)

Attestations d'accord des parents + accord transport

Pièces à joindre
au dossier

Attention!
Le dossier complet
doit être envoyé
par mail à votre
IEN 5 semaines
avant le départ de
la classe.

* Les listes complètes
seront envoyées à la
DSDEN 19 début 2024

Les accompagnateurs

Les séjours sont organisés, dans la mesure du possible, du mercredi au vendredi ou du jeudi au vendredi. Pour satisfaire aux normes d'encadrement, les classes participantes doivent *recruter* des accompagnateurs-séjour.

Nous recommandons aux écoles **d'éviter**, dans la mesure du possible et sauf situation particulière (*élève en situation de handicap ou souffrant d'un problème médical...*), de rechercher leurs accompagnateurs-séjour parmi les **parents d'élèves de la classe**.



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie de LIMOGES - DSDEN de la CORREZE

Mémo Encadr

Page 1/2

VOYAGE SCOLAIRE - TAUX D'ENCADREMENT ET DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

I - TAUX D'ENCADREMENT, HORS ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

École maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine		École élémentaire	
Encadrement	Qualité	Encadrement	Qualité
2 adultes au moins quel que soit l'effectif de la classe	Maître de la classe, plus un adulte	2 adultes au moins quel que soit l'effectif de la classe	Maître de la classe, plus un adulte
Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves	Autre adulte	Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 12 élèves	Autre adulte

Si une sortie scolaire implique des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, seuls les taux d'encadrement de l'école maternelle s'applique.

Pour définir le taux d'encadrement applicable dans le cadre du transport, l'ensemble des élèves transportés est considéré comme constituant une seule classe.

Nos « Classes » à thèmes

❖ Classe «Cirque et activités sportives innovantes » 2 ou 3 jours:

- Initiation aux arts du Cirque,
- Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.
- Jeux d'orientation.

❖ Classe «Les P'tits archéologues» 3 jours (réservés cycle 3):

- Ateliers d'initiation à l'archéologie et découverte du patrimoine historique de La Haute-Corrèze
- Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.

❖ Classe « Biodiversité et protection de l'environnement» 2 ou 3 jours:

- Découverte du Parc naturel Régional Millevaches (option 3 jours)
- Activités de découverte de l'environnement et de la biodiversité en collaboration avec une animatrice de la FAL 19.
- Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.
- Jeux d'orientation.

❖ Classe «Danses urbaines» 2 ou 3 jours

- Initiation aux danses urbaines avec la Compagnie Hervé Koubi
- Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.
- Jeux d'orientation.



HERVE
KOUBI



Danses urbaines

Objectifs :

- Utiliser le pouvoir expressif du corps de différentes façons.
- Enrichir son répertoire d'actions afin de communiquer une intention ou une émotion.
- S'engager dans des actions artistiques destinées à être présentées aux autres en maîtrisant les risques et ses émotions.
- Mobiliser son imaginaire pour créer du sens et de l'émotion, dans des prestations collectives

Activités

danses urbaines: hip hop, break dance...

Histoire de la danse...

Possibilité de bénéficier de 10 heures supplémentaires dans les classes.

Les arts du cirque

Objectifs :

- Augmenter les pouvoirs moteurs*
- Développer des capacités affectives et relationnelles*
- Développer des capacités cognitives*

Activités et visites :

- Ateliers tournants (2 groupes): jonglage, équilibre, expression corporelle et clownesque
- Option: Visite du pôle National Cirque à Nexon: visite du chapiteau, ateliers (selon l'option choisie)

Activités sportives innovantes

Objectifs :

- Découvrir de nouveaux jeux de coopération
- Coopérer, respecter les règles.
- S'orienter/lire une carte/utiliser un plan et une boussole pour s'orienter.

Activités :

- Rallye orientation dans le centre. Plusieurs thèmes possibles en fonction du séjour.
- Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.

Activités avec intervenant-e FAL19	Activités sportives innovantes
Objectifs : • Découvrir les richesses du territoire local. • Connaître le rôle et les actions du Parc Naturel Régional Millevaches (option) • S'imprégner des paysages, de la biodiversité locale (faune et flore)	Objectifs : • Découvrir de nouveaux jeux de coopération • Coopérer, respecter les règles. • S'orienter/lire une carte/utiliser un plan et une boussole pour s'orienter.
Activités : • Randonnées à la découverte de la biodiversité du territoire local. • Observations et comparaisons des différents milieux:: forêt, milieux aquatiques,... • Ateliers en classe: jeux pédagogiques, expérimentations... • Visite découverte du PNR à Millevaches option) • Escape game	Activités et visites : • Rallye orientation sur le thème de la biodiversité et du développement durable. • Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.

**Avec la collaboration du MAP Marius Vazeilles et
le PAH de Meymac**

Objectifs :

- Découvrir les richesses archéologiques et historiques du territoire local.
- Découvrir le métier d'archéologue
- Se familiariser avec les outils et les pratiques archéologiques
- Découvrir le patrimoine du territoire local.

Activités :

- Initiation à l'archéologie avec un bac de fouille
- Découverte de la céramique antique sous la forme d'une mallette pédagogique
- Vitrine mobile « Archéologramme » (vidéo et atelier)
- Possibilité de rencontrer un archéologue
- 2 ateliers au choix à Meymac avec le PAH:

Activités sportives innovantes

Objectifs :

- Découvrir de nouveaux jeux de coopération
- Coopérer, respecter les règles.
- S'orienter/lire une carte/utiliser un plan et une boussole pour s'orienter.

Activités et visites :

- Rallye orientation sur le thème de l'archéologie et du patrimoine historique local.
- Activités sportives innovantes avec jeux de coopération.

Liens pour la classe



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



La réglementation pour les sorties scolaires

<http://www.ac-limoges.fr/dsden19/cid108278/sorties-scolaires-et-agrements.html>



Le site de l'ODCV

www.odcv.com



<https://www.pnr-millevaches.fr/>



CORRÈZE
TOUT DE SUITE AILLEURS



L'office de tourisme de la Corrèze

<https://www.tourismecorreze.com>



<http://www.correze.fr/>



Espace Mille Sources

www.espace1000sources.fr



<http://www.fal19.fr/>

Musée d'Archéologie & du Patrimoine

MARIUS VAZEILLES

<http://www.mariusvazeilles.fr/blog/>



<http://www.cpiecorreze.com/>



<https://www.pahcorrezeventadour.com/>



Retrouver tous les outils et les documents utiles
à la préparation de votre classe ici:

<https://www.odcv.com/classe-bugeat>



Espace des 1000 Sources Corrèze

Centre Sportif A.Mimoun

11, rue Ganette

19170 Bugeat - France

Tél : 05 55 95 58 58

Fax : 05 55 95 40 60

Mail : espace.1000sources@correze.fr

Web : www.espace1000sources.fr



Christophe BATTUT

Responsable des classes découvertes

05-55-20-01-04

classe@odcv.com

Yvon ROCHE

Coordinateur pédagogique

05-55-20-01-04

sejours@odcv.com



L'ODCV vous souhaite une très bonne classe de découvertes à l'espace mille Sources de Bugeat



Notes

